

Le territoire de la Communauté de communes de Haute-Saintonge est très vaste et son réseau hydrographique représente environ **1000 km de cours d'eau** et ruisseaux, répartis sur **129 communes**.

Pour pallier au **manque d'information**, un guide pratique a été édité comprenant une soixantaine de pages agencées par fiche thématique. Elles **informent et sensibilisent les riverains** aux nouvelles méthodes de gestion des cours d'eau. Elles traitent par exemple sur des droits et des devoirs en tant que propriétaires et donne quelques conseils pratiques pour un **meilleur entretien des cours d'eau**.

Ce guide est une aide précieuse mettant en avant les pratiques plus respectueuses pour l'environnement, les **objectifs de la restauration des rivières** et informe le public sur l'évolution de la législation actuelle.

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes de Haute-Saintonge

Durée de réalisation du projet :

Environ un mois de travail, année de **publication en 2014**

Entreprise/Régie :

Projet réalisé en interne (1 TMR et 1 infographiste) avec le participation d'autres syndicats de rivière pour les textes et les images.

Coût total et financements du projet :

Le coût de l'impression s'est élevé à **5 749 € HT**.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a participé à 50%, le Conseil Général 20%, la région Poitou-Charentes 10% et la ComCom 20%.

Présentation des objectifs :

Cette action de communication sert à **sensibiliser** les propriétaires privés, élus, syndicats de rivières, usagers des rivières sur les **objectifs de restauration et d'entretien** des milieux aquatiques en lien étroit avec la DCE.

Détails des différents thèmes abordés :

- Droit et devoirs des riverains
- Moulins et ouvrages hydraulique
- Entretien de la végétation des berges
- Elevage en bordure de cours d'eau
- Plantation d'espèces locales
- Protection des berges
- Altération à la morphologie des cours d'eau
- Espèces exotiques envahissantes
- Zones humides
- Natura 200
- Espèces patrimoniales emblématiques



Exemple de fiches :

LA MISE EN PLACE D'ABREUVOIR



CEN Limousin et Syndicat Morts et Barrages

Pompe à museau équipée d'une enceinte d'abreuvement pour les veaux

LES POMPES À MUSEAU

Capacité :
Une pompe pour 6 ou 7 bêtes.

Principe :
L'animal actionne une **pompe mécanique reliée au cours d'eau**, et qui alimente une auge de contenance moyenne de 1,5 litre. Chaque poussée apporte 0,3 à 0,5 litre d'eau.

Implantation :
Sur la quasi-totalité des cours d'eau, y compris les petits ruisseaux, les sources et les puits. La **lame d'eau** dans laquelle la crépine* est installée doit toujours être **supérieure à 20 cm**.



F. Doumeret

LES DESCENTES AMÉNAGÉES

Capacité :
Un abreuvoir de 7 mètres pour 15 bêtes.

Principe :
Les animaux accèdent librement au cours d'eau. En pied de berge, une barrière en bois **empêche l'intrusion des bêtes mais autorise leur abreuvement**. Une descente empierrée et stabilisée **diminue les phénomènes d'érosion et de départ de matières en suspension***.

Implantation :
Implantation dans les zones où :
● L'érosion et le risque d'accumulation d'embâcles sont limités ;
● La lame d'eau à l'étiage* est suffisante et en pied de berge.



Bureau d'études SECI



SIAE Sienna

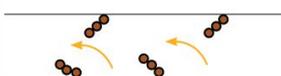
Mise en défens du cours d'eau autorisant l'abreuvement du bétail

33

LES DIFFÉRENTS TYPES DE RESTAURATION

Afin d'**améliorer les milieux aquatiques** dans les zones faisant partie de ce cas de figure, divers **aménagement dans le lit du cours d'eau** sont possibles. Ces types de restauration contribuent à **améliorer la qualité des milieux aquatiques en diversifiant les écoulements** et en augmentant le potentiel d'accueil de la faune des rivières.

FIGURE 7 - L'ALTERATION DE LA MORPHOLOGIE* DES RIVIÈRES



Mise en place d'épis déflecteurs* de courant en bois en quinconce.



SI de la Vallée de la Brèche



Mise en place d'épis en enrochements et recharge en granulat créant un substrat dans le fond du lit.



SIAE Bassin de l'Orne



Bureau d'études SECI

Fin de chantier



Bureau d'études SECI

1 an après

Mise en place de banquettes avec plantation de plantes héliophytes*

- Réduction de la largeur du cours d'eau ;
- Ralentissement les écoulements.

50

Informations complémentaires sur la prestation :

Le guide a été édité en **5000 exemplaires**, il est disponible dans les mairies adhérentes aux syndicats de rivières présents et dans les Pôles nature du territoire de la communauté de communes.

Informations sur les aspects administratifs :

Crédits photos indiqués dans le guide, signature de convention avec les propriétaires des ouvrages photographiés.

Lien de consultation :

<http://www.haute-saintonge.org/nature/rivieres>

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Fabien DOUMERET – 06 21 67 69 72 – fabien.doumeret@haute-saintonge.net

Président de la collectivité au moment du projet :

Claude BELOT – 05 46 48 12 11 – 7 rue Taillefer CS 70002 17501 JONZAC CEDEX